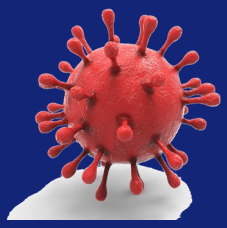

COVID-19

SUPPRIMER LE JOUR DE CARENCE

UNE MESURE DE JUSTICE ET DE PREVENTION A PRENDRE D'URGENCE !

Lors du premier confinement, le gouvernement, en plein marasme, a pris une mesure que nous avons soutenue, ce qui est rare convenons-en. Il s'agissait de la suspension du jour de carence pour maladie (3 jours dans le privé, 1 jour pour les agent.es publics titulaires ou contractuel.les).

Mais le naturel revenant au galop, le même gouvernement a rétabli le jour de carence en juillet.

Depuis, une personne positive au coronavirus est mise en maladie

et se voit retirer le jour de carence de sa paye.

De nombreuses collectivités, en France, jugeant cette décision injuste et dangereuse,

ont choisi de ne pas appliquer de jour de carence aux agents malades pendant cette période.

C'est une mesure de justice sociale, mais aussi une obligation pour les employeurs de protéger la santé de leurs agent.es en limitant la propagation du virus. En effet, certain.es agent.es, même symptomatiques, pourraient être tenté.es de venir travailler pour éviter de perdre de l'argent. Nous rappelons que la journée de carence avait été instituée pour réduire l'absentéisme, or le risque de contagion à la COVID, oblige les agent.es à s'absenter pour protéger les autres. Il n'y a donc plus aucune logique !

Pour rassurer d'éventuelles collectivités frileuses, ajoutons que le risque juridique encouru est proche du néant.

C'est ce que confirme la Gazette des communes dans un article qui recense les collectivités qui ont pris position en ce sens.*

Aucune sanction n'a été prise pour celles qui ont eu le courage d'affirmer ces positions !

Et c'est bien là la logique, puisque l'essentiel, aujourd'hui,

est de préserver la santé de toutes et tous et de garantir la cohésion sociale !

SUDCT revendique :

- l'abrogation du jour de carence

- la suppression de l'obligation d'être placé en congés de maladie pour les agent.es asymptomatiques qui peuvent être placé.es soit en télétravail, soit en ASA s'ils-elles ne peuvent pas travailler à distance

*https://www.lagazettedescommunes.com/697151/jour-de-carence-et-complementaire-sante-les-employeurs-prennent-position

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS

tel : 01 58 39 32 09 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr - Facebook : @fedesudct

Solidaires Sud Collectivités territoriales